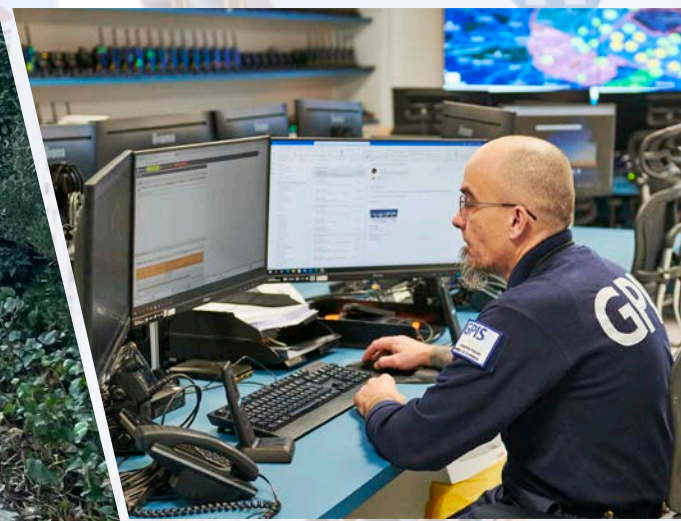
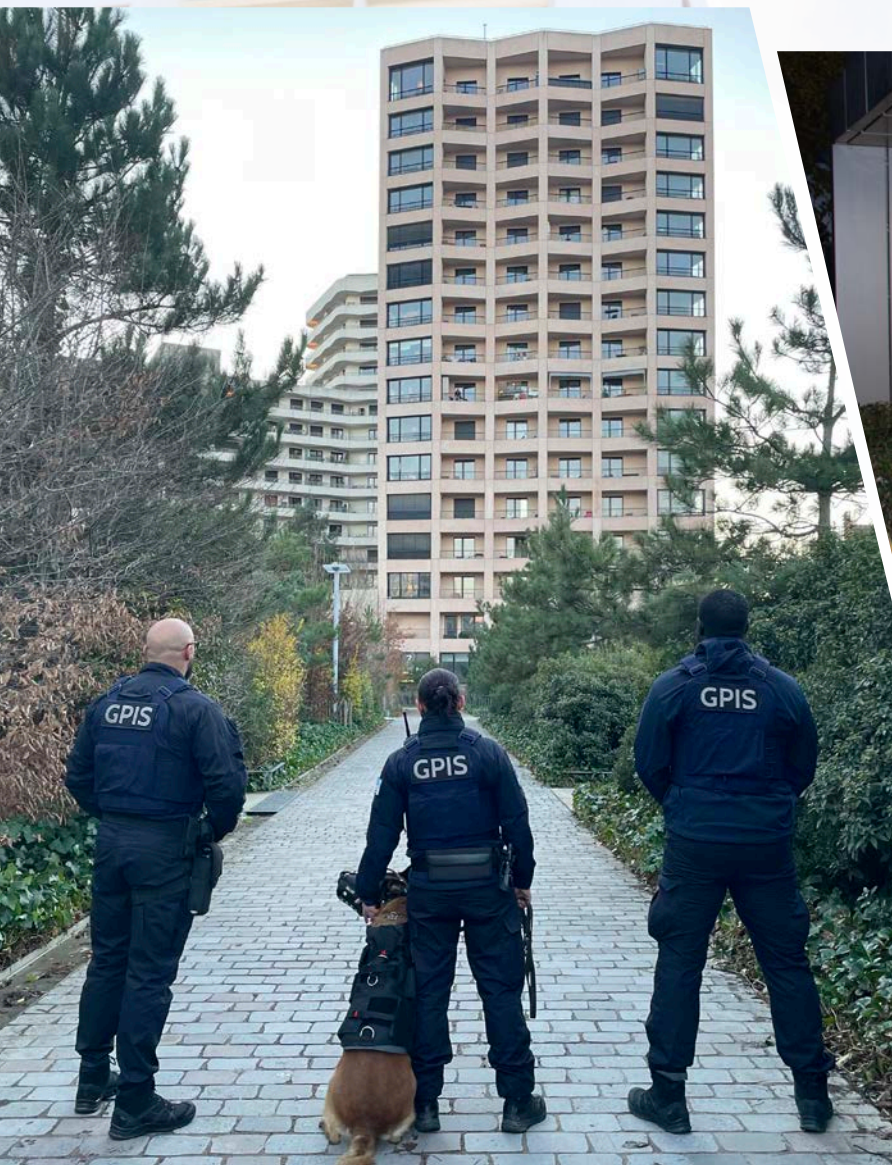


RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022



Groupement Parisien
Inter-bailleurs de Surveillance

gie-gpis.com

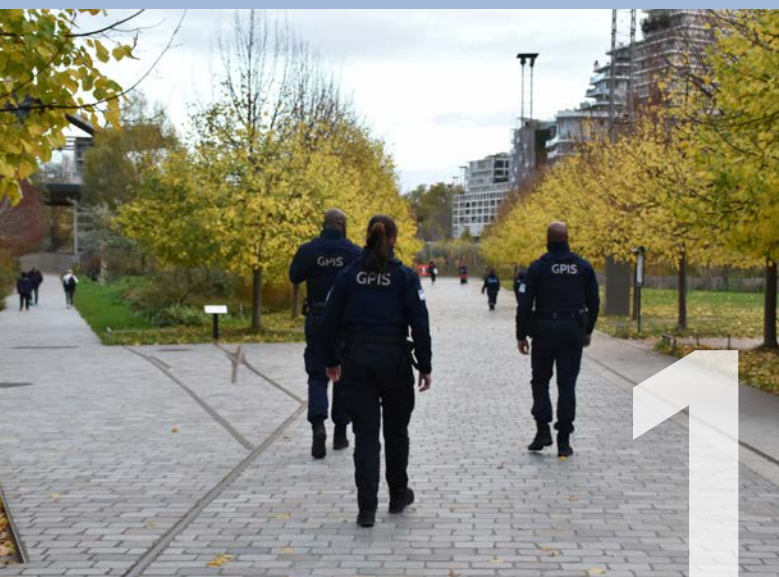


La sécurité du
patrimoine de
nos bailleurs,
la tranquillité de
leurs locataires



Groupement Parisien
Inter-bailleurs de Surveillance

L'éditorial de Michaël Sibilleau 7



Le GPIS-GIE, acteur de la sécurité résidentielle depuis plus de 18 ans 9

L'organisation et le fonctionnement du GPIS-GIE 11

Un service de tranquillité résidentielle au profit de 500 000 personnes 13

L'action du GPIS-GIE s'inscrit dans un cadre partenarial global 13



L'activité opérationnelle du GPIS-GIE en 2022 17

Les principales données statistiques d'activité 18

Quelques effets de saisonnalité 20

La coordination opérationnelle avec les élus, les bailleurs et leurs locataires 22

Le témoignage d'Éric Hervieu, président de l'amicale de locataires du 73 rue Riquet 24

Les temps forts en 2022 26

Le développement de l'activité du GPIS-GIE sur l'agglomération parisienne 35

Crédits photos :
© GPIS-GIE / Frédéric Placend

Impression :
Interface printing

SOMMAIRE



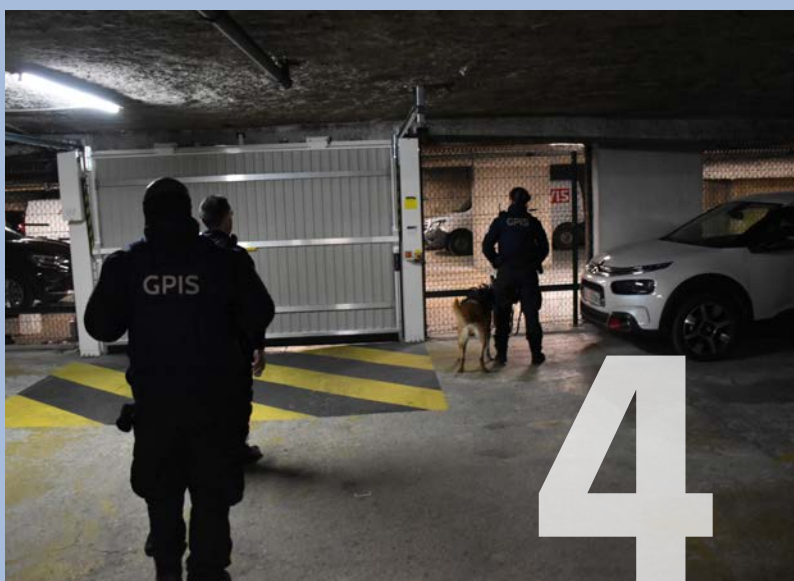
La responsabilité sociétale, comme axe stratégique dans le développement du GPIS-GIE 39

Une ambition collective affirmée autour de valeurs sociales, comme marqueurs du GPIS-GIE 40

La recherche d'une certification exemplaire en termes de management 45

La sécurité des systèmes d'information 47

La réalisation d'investissements plus respectueux de l'environnement 48



Vers l'assermentation des agents du GPIS-GIE en 2023 52

L'évolution statutaire des agents au sein du GPIS-GIE 54

Un statut d'agent assermenté assez proche de celui des gardes particuliers 56

En quoi consiste l'assermentation ? 58



215 salariés



19 années
d'existence



12 bailleurs
sociaux membres
du GIE



165 000
logements
surveillés



500 000 locataires
bénéficiant du service
(à Paris : 1 parisien sur 5)



Groupement Parisien
Inter-bailleurs de Surveillance



11 arrondissements
de Paris couverts,
du 10^e au 20^e et
17 communes de
la petite couronne



Des équipes
disponibles 7/7j,
365 jours par an,
de 16h30 à 4h30



Une centaine
d'agents mobilisés
chaque jour.



130 missions
en moyenne
par nuit



36 heures minimum
de formation
technique et
théorique par an
et par agent

Michaël Sibilleau : « Un parisien sur cinq bénéficie de nos services. »

Le groupement parisien inter-bailleurs de surveillance poursuit l'ambition de garantir aux locataires du parc social la tranquillité et la sécurité au plus près de leur lieu d'habitation.

Constitué sous la forme d'un groupement d'intérêt économique, le GPIS-GIE a été créé le 6 avril 2004 par six bailleurs sociaux, avec le soutien de la Ville de Paris. Ces derniers entendaient alors « *mettre en œuvre les moyens pour assurer la jouissance paisible de leur logement à leurs locataires* ».

19 ans après sa création, le GPIS-GIE a su s'adapter aux différentes évolutions de son environnement et il est aujourd'hui devenu un acteur essentiel de la sécurité résidentielle, grâce notamment à l'implication et au professionnalisme des équipes engagées quotidiennement sur le terrain.

En 2022, l'activité du groupement s'est étendue au profit de 12 500 logements supplémentaires, répartis sur 17 communes de l'agglomération parisienne. Ce sont aujourd'hui 165 000 logements qui sont concernés, contre 75 000 il y a moins de trois ans. A Paris, un parisien sur cinq bénéficie de nos services et peut obtenir une réponse adaptée en appelant notre centre des opérations et de supervision (COS).

Afin de créer les conditions de ce développement engagé en 2020, le GPIS-GIE a modernisé, au cours de ces derniers mois, son organisation, ses ressources et son fonctionnement dans le cadre d'un vaste programme d'investissement. Preuve de cette évolution, le nouveau système d'information « Iris » a été entièrement imaginé, conçu et réalisé avec l'appui d'un consortium d'entreprises françaises pour améliorer le service apporté aux locataires et garantir une meilleure sécurité des équipages en intervention.

Le GPIS-GIE est également un acteur social. Cette sensibilité est au cœur de notre engagement, à la fois vis-à-vis de nos bailleurs, de nos partenaires, mais également de nos salariés. C'est ainsi que notre politique de responsabilité sociétale est devenue un marqueur fort de notre groupement et qu'elle rassemble l'ensemble de nos collaborateurs autour des valeurs d'éthique, d'engagement et de progrès.

Chargés d'une mission de service public, nos agents bénéficient en outre de prérogatives singulières au travers de leur assermentation.

Conscient de la confiance qui nous est accordée par nos bailleurs et leurs locataires, c'est tout naturellement que notre groupement a engagé en 2022 des démarches de certification ISO pour faire preuve d'exemplarité. ■

Michaël Sibilleau

Directeur général du GPIS-GIE





**Le GPIS-GIE,
acteur de
la sécurité
résidentielle
depuis plus de
18 ans**

1^{er} juillet

20
04

Création du GPIS-GIE par 6 bailleurs sociaux et la Ville de Paris

20
09

Le GPIS-GIE dans le « Contrat Parisien de Sécurité »

20
10

6 nouveaux bailleurs rejoignent le groupement

20
12

Les agents du GPIS-GIE sont autorisés à porter des armes de défense par décret du 23 décembre 2011, portant application de la loi n°2010-201 du 2 mars 2010

20
15

Les agents sont reconnus comme personnes concourant à une mission de service public par la cour d'appel de Paris (CA, Paris, 12 octobre 2015 RG n°15/00849)

20
16

Fusion des bailleurs Elogie et Siemp : le groupement compte désormais 11 bailleurs membres

20
20

> le GPIS-GIE intègre le groupement local de traitement de la délinquance (GLTD bandes)
> le GPIS-GIE étend son périmètre de surveillance sur plus de 152 000 logements, et ses horaires de 16h30 à 4h30 du matin

20
21

> lancement du projet Iris, nouveau système d'information innovant
> l'article 30 de la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés prévoit l'assermentation des agents de sécurité du GPIS-GIE

20
22

Engagement de la métropolisation (création de 26 emplois supplémentaires). Le GPIS-GIE devient le premier service de tranquillité résidentielle de la métropole parisienne

20
23

Les premiers agents assermentés du GPIS-GIE entreront en fonction et pourront relever certaines infractions dans le patrimoine sous surveillance

Le GPIS-GIE est un groupement d'intérêt économique (GIE) créé en 2004, associant aujourd'hui douze bailleurs sociaux¹ et employant plus de 215 salariés. Il relève du cadre réglementaire des activités privées de sécurité.

Sans but lucratif, le GPIS-GIE est une structure hybride qui comporte une dimension parapublique, tout en se donnant les moyens de promouvoir un modèle de service fondé sur une exigence de qualité professionnelle.

Comme l'avait souligné l'institut Paris région dans un rapport de mars 2015, les agents du GPIS-GIE ne sont ni policiers, ni médiateurs, ni même « vigiles » au sens classique du terme. Chargés d'une mission de service public et, pour certains d'entre eux, assermentés, les agents se mobilisent sur un champ d'action interstitiel qui leur est spécifique : le maintien de la tranquillité résidentielle dans le parc d'habitat social l'après-midi et la nuit. À cet effet, ils assurent des rondes, ils interviennent en réponse aux appels des locataires (165 000 logements concernés au 31 décembre 2022) et agissent dans une logique de reconquête des espaces et de conformation aux règles d'usage (règlements intérieurs des résidences notamment), suivant un mode de déploiement opérationnel largement éprouvé.

1. Paris Habitat, RIVP, ICF La Sablière, Elogie Siemp, I3F, CDC Habitat, 1001 vies habitat, Seqens, Batigère Ile de France, RATP Habitat, Emmaüs Habitat, Aximo.

L'organisation et le fonctionnement du GPIS-GIE

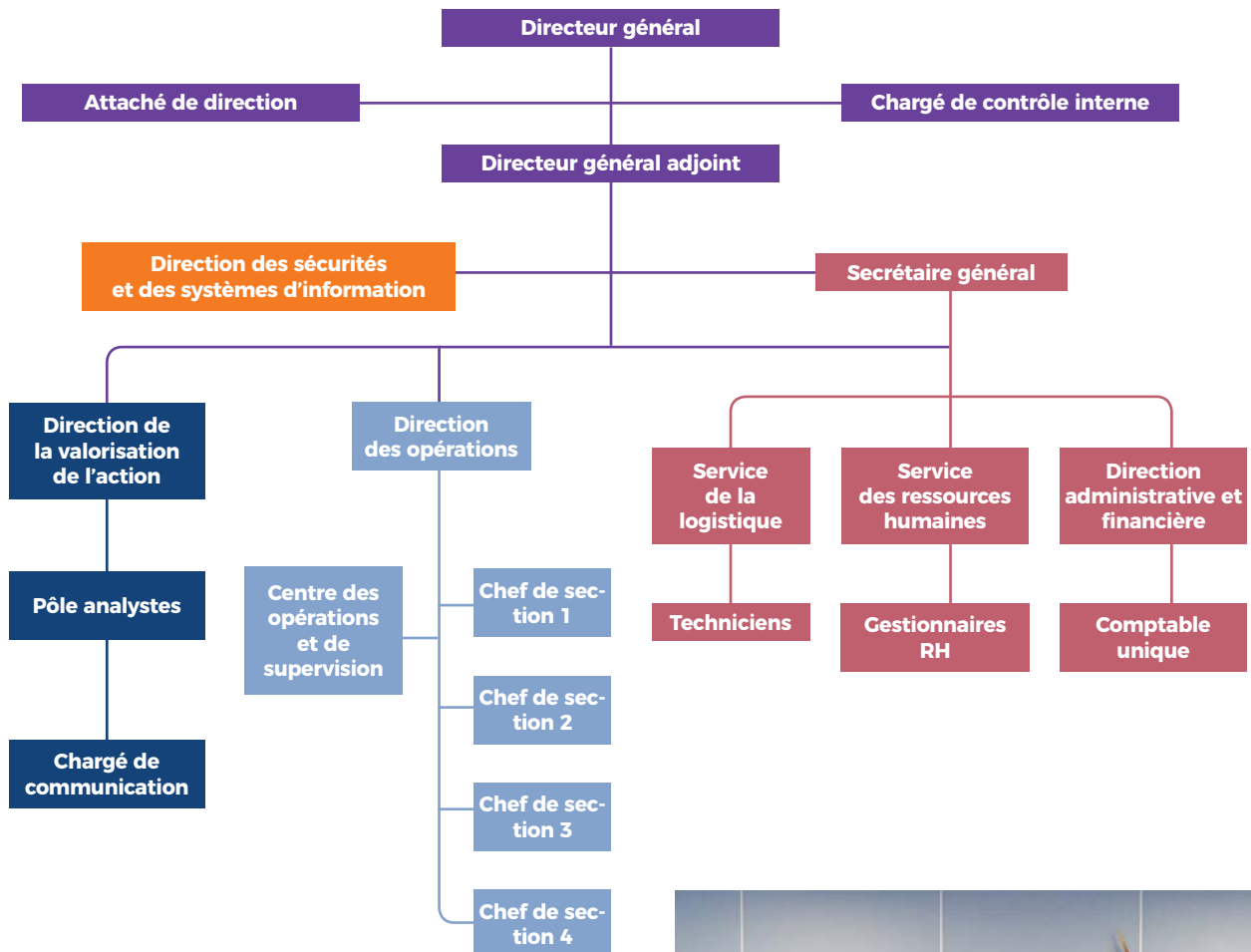
Les orientations stratégiques et le budget du GPIS-GIE sont décidés par une assemblée générale des membres et un conseil d'administration, en conformité avec le contrat constitutif du groupement. En 2022, le budget du GPIS-GIE s'est élevé à près de 16,7 M€, auquel s'ajoute 1,5 M€ pour l'expérimentation de l'extension d'activité sur l'agglomération (voir infra). Le financement est assuré par les bailleurs membres du GIE, au prorata du nombre de logements surveillés et de l'activité qui leur est consacrée. Le coût annuel par logement surveillé est de l'ordre de 110 €. Ce coût n'est pas facturé aux locataires, de sorte que le financement des bailleurs intervient principalement au travers de leurs fonds propres et l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

La Ville de Paris, partenaire historique du GPIS-GIE, accorde de son côté une subvention annuelle, qui s'est élevée à 850 000 € en 2022. L'État a alloué une subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance de 100 000 €, notamment pour appuyer le programme d'investissement et de développement du groupement.

Le fonctionnement et le service du GPIS-GIE sont confiés à une direction générale. L'organisation interne repose sur un secrétariat général pour les fonctions RH, financière et logistique, une direction de la sécurité des systèmes d'information et deux directions « cœur de métier » : la direction

des opérations, composée d'environ 180 agents de sécurité, tous grades confondus, et la direction de la valorisation de l'action regroupant un pôle d'analystes et un service de communication.

En 2022, le GPIS-GIE s'est engagé dans une démarche de normalisation ISO 37 001 afin de promouvoir une culture d'entreprise éthique, comme juste contrepartie de la confiance accordée par les pouvoirs publics.



Comité de direction du GPIS-GIE

Assis de gauche à droite,
 Sélim UCKUN, secrétaire général -
 Michaël SIBILLEAU, directeur général -
 Juliet TROQUIER, directrice générale adjointe.

Debout de gauche à droite :
 Vanessa GOMEZ, responsable des ressources humaines - Yann BOUMAH, directeur des sécurités et des systèmes d'information - Gwenhaël GAUCHÉ, directrice de la valorisation de l'action - Grégory FRAUX, directeur des opérations - Sébastien GRAND, directeur administratif et financier.





Un service de tranquillité résidentielle au profit de 500 000 personnes²

Chaque jour de l'année, le GPIS-GIE assure un service de 16 h 30 à 4 h 30 le lendemain matin. Des équipages s'engagent sur le terrain, depuis le siège du groupement situé dans le 17^e arrondissement de Paris. Ils sont chargés d'effectuer des rondes et des patrouilles de surveillance et de vérifier l'état des parties communes. Le GPIS-GIE rend compte quotidiennement de son activité aux bailleurs membres du GIE.

Entre 20 et 25 patrouilles sont engagées chaque jour dans Paris et sur 17 communes de l'agglomération parisienne.

Les équipages interviennent également à la suite d'appels de locataires. Ces derniers peuvent en effet contacter directement le centre des opérations et de supervision, qui est actif dans le même créneau horaire que celui des patrouilles.

2. Source : estimations tirées des données INSEE sur les logements sociaux au 1^{er} janvier 2022.

L'action du GPIS-GIE s'inscrit dans un cadre partenarial global

L'action du GPIS-GIE s'effectue en coordination avec plusieurs acteurs concourant à la sécurité. Elle illustre totalement la notion de « continuum de sécurité » qui avait été développée dans le cadre de la loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés. C'est également dans le cadre de cette loi que l'assermentation des agents du GPIS-GIE a été rendue possible.

La relation avec les référents sûreté des bailleurs et les gardiens

Le GPIS-GIE, notamment la direction de la valorisation, travaille avec les référents sûreté des bailleurs. Le partage des informations est quotidien : les référents sûreté sollicitent des interventions spécifiques du GPIS-GIE

au travers des activités dirigées³ et partagent également toutes les informations susceptibles d'intéresser la sécurité des patrouilles engagées dans leur patrimoine. Le système d'information Iris contribue à la fluidification des échanges grâce à la mise en œuvre d'un guichet unique permettant un partage d'information à la fois personnalisé et sécurisé.

S'agissant des gardiens d'immeuble, les relations se nouent essentiellement avec les agents sur le terrain mais également avec les analystes lors d'événements en « pieds d'immeuble » ou encore lors de visites de reconnaissance de terrain.

3. Activités programmées à la demande des bailleurs.



La relation avec les services de la préfecture de police

Le GPIS-GIE travaille quotidiennement avec les services de la préfecture de police. Des opérations coordonnées sont programmées chaque jour. Elles permettent :

- au GPIS-GIE de bénéficier d'un concours, notamment au travers des prérogatives conférées à des officiers de police judiciaire, agents de police judiciaire et agents de police judiciaire adjoints ;
- aux forces de police de bénéficier de la connaissance des sites et des accès au patrimoine détenus par les agents du GPIS-GIE, ainsi que de leur appui.

La relation avec les services de police municipale

L'action du GPIS-GIE et celle des polices municipales sont complémentaires : les services du groupement interviennent exclusivement dans le parc social, tandis que ceux des polices municipales se concentrent sur la voie publique.

Ainsi, lorsque la situation dans le parc social est susceptible d'avoir un impact sur la voie publique, par exemple lors d'évictions d'individus troublant la sécurité et la tranquillité des locataires, les actions coordonnées du GPIS-GIE et celles des polices municipales permettent d'éviter que des troubles perdurent dans les espaces publics et privés.

Participation à des réunions de prévention et de lutte contre la délinquance

Signataire de la convention multipartite portant sur la sécurité et la tranquillité résidentielle, élaborée en 2022 avec la préfecture de police, la Ville de Paris, le parquet de Paris et l'association professionnelle au service des organismes de logement social d'Ile-de-France (AORIF), le GPIS-GIE est résolument devenu un acteur partenarial incontournable en matière de sécurité dans le logement social.

C'est ainsi que le GPIS-GIE participe aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), aux groupes locaux de traitement de la délinquance



(GLTD), aux groupes de partenariat opérationnel (GPO) et plus généralement aux réunions organisées par la préfecture de police et les municipalités. Grâce au travail de ses analystes, il apporte une expertise dans son domaine de compétence, ainsi que des réponses opérationnelles en orientant son activité sur le terrain.

Le GPIS-GIE, un acteur clé de la lutte contre le sans-abrisme

L'année 2022 a également été marquée par la construction d'un partenariat étroit avec le Samu social et plus particulièrement avec le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) de Paris. En effet, après avoir constaté que le sujet du sans-abrisme est de plus en plus prégnant au sein du parc social, la direction du GPIS-GIE a rencontré les responsables de zone ainsi que la directrice du SIAO afin d'envisager de formaliser une coopération interservices. Cela s'est d'ailleurs illustré, dans un premier temps, par une intervention du pôle ressources du SIAO auprès de l'ensemble des chefs d'équipe du GPIS-GIE afin de les former à adapter leur prise de contact auprès des personnes sans-abris et à connaître les dispositifs dédiés.

Par ailleurs, le GPIS-GIE transmet des notes mensuelles à la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) recensant l'ensemble des situations de sans-abrisme constatées sur le patrimoine social.





GPIS
GIE

GPIS

GPIS

GPIS

GPIS



de
mandement
itionn

L'activité opérationnelle du GPIS-GIE en 2022

Les principales données statistiques d'activité

33 394
interventions
sur appel
de locataire

16 827
rondes

1 560
demandes
d'activités
dirigées

385
opérations
conjointes
avec la police

885
vérifications
approfondies du
patrimoine

3 013
autres missions
(environnement de sites,
assistance bailleurs,
assistance services
institutionnels)

54 712
missions

208
participation
à la comitologie
locale

71 509
personnes
évincées
(12 234 évictions)

430
découvertes
(dont 58 % liées
aux stupéfiants)

320
personnes
sans-abris prises
en charge

65
secours à victime
(incendies, accidents
de voie publique, fuites
de gaz et d'eau)

Statistiques d'activité dans les quartiers politique de la ville (QPV)

11 320 missions réalisées
6 846 interventions sur appel
de locataire
70 opérations conjointes
avec les services de police
16 944 personnes évincées
166 découvertes



L'action du GPIS-GIE a donc contribué pour une grande part à lutter contre ces phénomènes de délinquance dans le parc social.

En 2022, les agents du GPIS-GIE ont constaté une baisse importante des dégradations des parties communes de près de 40 % par rapport à l'année précédente. Cette tendance peut s'expliquer à la fois par l'efficacité des interventions systématiques des patrouilles et par une meilleure sécurisation des logements par les bailleurs sociaux. Ces dégradations sont souvent le fait de personnes extérieures au patrimoine à la recherche d'un endroit pour s'abriter. Par ailleurs, la coopération avec les services de police, dans le cadre d'opérations conjointes quotidiennes, permet, grâce aux amendes forfaitaires délictuelles, de lutter contre ce type d'infractions. L'assermement des agents du GPIS-GIE en 2023 permettra enfin de constater par procès-verbal les infractions relatives aux dégradations du patrimoine.

Les données statistiques globales

Le nombre de regroupements et de nuisances sonores constatés dans le parc social a augmenté de 20 % entre 2021 et 2022. Ce phénomène s'explique par la sortie du confinement de 2021 en pleine période estivale, favorisant des comportements plus expansifs qui se sont ensuite pérennisés : organisation de barbecues sauvages, installation de piscines illégales, augmentation de la présence statique d'individus dans les parties résidentielles intérieures et extérieures. Les trois confinements successifs en 2020 et 2021 ont eu un impact sur les locataires qui ont profité de la fin des restrictions pour se regrouper plus régulièrement.

Ces périodes de confinement ont également modifié les méthodes des auteurs d'infractions liées aux stupéfiants. Auparavant majoritairement présents sur la voie publique, ils s'installent désormais plus régulièrement dans les parkings ou les caves d'immeubles, générant une augmentation du nombre de découvertes dans les parties communes de 54 % entre 2021 et 2022. De plus, la présence accrue de consommateurs à l'intérieur du patrimoine social est de nature à développer le sentiment d'insécurité des habitants et induit des comportements agressifs envers les effectifs du GPIS-GIE.

Qu'est ce qu'une amende forfaitaire ?

L'amende forfaitaire est une sanction pénale qui est prononcée en dehors d'un procès. La décision est prise par un policier, un gendarme ou un agent assermenté qui constate une infraction. La sanction consiste à verser une amende au Trésor public.

L'année 2022 est également marquée par une hausse de 30 % du nombre de personnes sans-abris rencontrées sur le patrimoine. Ce chiffre peut s'expliquer par la difficulté croissante à trouver un hébergement d'urgence. Dans ce contexte, une convention avec le SIAO du Samu social doit être conclue en 2023 pour renforcer le partenariat avec le GPIS-GIE. Dès 2022, les agents du groupement ont bénéficié d'une formation spécifique à la prise de contact avec les personnes sans-abris délivrée par les formateurs du Samu social.



Quelques effets de saisonnalité

L'activité estivale du GPIS-GIE (de juillet à septembre) est toujours plus modérée : en 2022, le nombre de missions a diminué d'environ 5 % par rapport au reste de l'année. Toutefois, il s'agit de la période recensant le plus grand nombre d'interventions pour des regroupements (702 pour ce trimestre contre 420 en moyenne par trimestre, le reste de l'année). Ainsi, 18 827 personnes, troublant la tranquillité des locataires, ont été évincées contre 17 408 en moyenne par trimestre et 87 découvertes de produits stupéfiants ont été faites contre 60 en moyenne par trimestre.

Au regard de ces chiffres, le GPIS-GIE constate que les individus, consommateurs et trafiquants de produits stupéfiants, ont accentué leur activité sur le parc social durant la période estivale, provoquant de nombreux regroupements et occupations dans les parties communes du



Lexique

Ronde simple : vérification de l'ensemble du site uniquement au rez-de-chaussée (halls/ascenseurs et extérieurs résidentiels).

Ronde générale : vérification d'un site, au niveau du rez-de-chaussée et des étages supérieurs.

Ronde renforcée : vérification d'un site, au niveau du rez-de-chaussée et des sous-sols (parkings et/ou caves).

Ronde ciblée : vérification d'une adresse spécifique sur un site (halls et/ou étages... selon le motif).

Visite approfondie du patrimoine : mission incluant des vérifications de tous les placards et locaux techniques sur l'ensemble du site (ou adresse ciblée en cas de demande spécifique) sur les étages inférieurs et supérieurs.

Opération conjointe : opération organisée en lien avec les services de police.

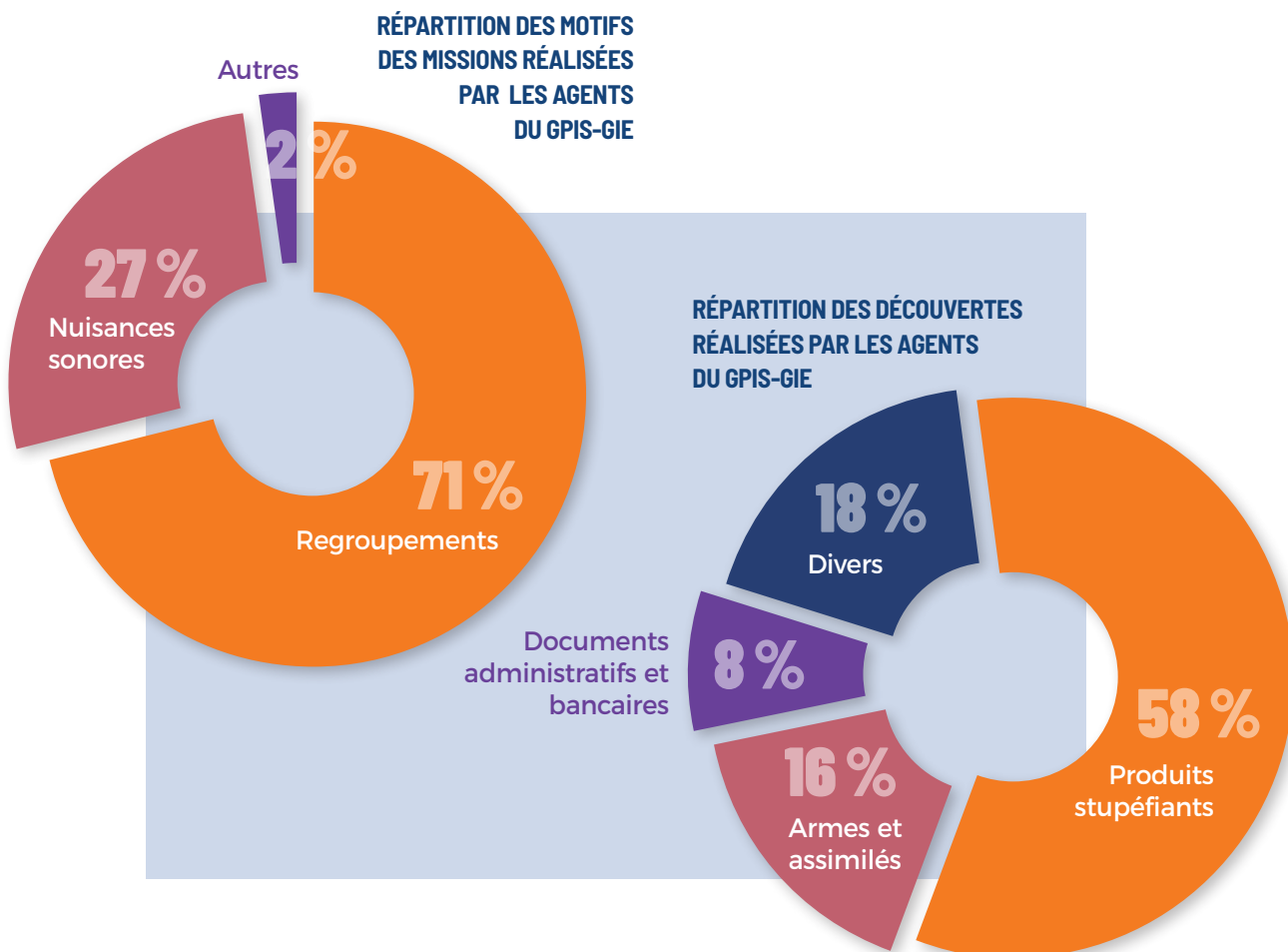
Opération de sécurisation : opération consistant pour les patrouilles à se rendre visibles sur un site, pour prévenir les troubles et rassurer les locataires.

Activité dirigée : mission sollicitée par les bailleurs pour que le GPIS passe quotidiennement sur un site durant une semaine.

Assistance bailleurs : lorsque la permanence du bailleur appelle le centre des opérations et de supervision (COS) pour solliciter une mission.

Assistance services institutionnels : lorsque des services de l'Etat (police nationale ou municipale, pompiers, SAMU) sollicitent le GPIS.

Assistance secours à victime : lorsqu'une patrouille assiste un personnel du GPIS blessé ou un tiers.



patrimoine. Ce phénomène s'explique par une période de congés scolaires pendant laquelle une partie de la population ne quitte pas le parc social.

A partir d'octobre, le nombre de découvertes et de regroupements est revenu à sa moyenne trimestrielle.

Des coopérations renforcées

Le GPIS-GIE observe que les trois derniers mois de l'année 2022 ont été particulièrement marqués par une hausse des demandes d'activités dirigées, à hauteur de 903 (soit 61 % d'augmentation par rapport aux autres trimestres), de la part des bailleurs sociaux. Ainsi, 58 % des demandes d'activités dirigées de 2022 ont été formulées entre octobre et décembre. Il convient de souligner également l'accroissement des opérations conjointes avec la police nationale (27 % d'augmentation par rapport aux autres trimestres).

Cette intensification des partenariats s'explique par l'amélioration de la procédure dématériali-

sée des demandes d'activités dirigées et d'opérations conjointes assurées par la plateforme Iris. Le GPIS-GIE est ainsi davantage sollicité par l'ensemble de ses partenaires, illustrant l'efficacité et la nécessité de ses interventions dans le patrimoine social.

La nuit du 31 décembre 2022, les effectifs du GPIS-GIE ont effectué 160 missions dont 71 interventions sur des appels de locataires. Au cours de ces missions, les agents ont effectué 34 évictions permettant d'évincer 198 individus présents dans le patrimoine social. Le groupement a recensé 25 nuisances sonores, principalement de type musical, et 9 regroupements et occupations abusives des parties communes. Les agents ont également découvert une munition de calibre 9mm.

Le GPIS-GIE observe une hausse de l'activité par rapport à la nuit du 31 décembre 2021. Celle-ci s'explique par les restrictions sanitaires mises en place pour la Saint Sylvestre 2021, notamment l'interdiction des rassemblements en extérieur et la fermeture des lieux à caractère festif.

La coordination opérationnelle avec les élus, les bailleurs et leurs locataires

Le GPIS-GIE organise et participe à plusieurs réunions avec ses différents partenaires : bailleurs sociaux, mairies, polices municipales, services de l'État dont ceux de la préfecture de police et de la préfecture de région Île-de-France. Ces échanges concernent la sécurité et la tranquillité du parc social à la fois à Paris et dans les communes de la petite couronne.

Le groupement pilote des réunions techniques d'arrondissement (RTA) chaque semestre et y convie l'ensemble de ses partenaires. Cet exercice permet de rassembler, au siège du GPIS-GIE, les différents acteurs publics et privés concourant à la sûreté et à la tranquillité dans le parc social. Les RTA sont l'occasion de favoriser les échanges de bonnes pratiques et



« Les réunions techniques d'arrondissement sont l'occasion de favoriser les échanges de bonnes pratiques et d'impulser des actions coordonnées entre les différents participants. »

d'impulser des actions coordonnées entre les différents participants.

Le GPIS-GIE propose également aux bailleurs, chaque trimestre, des comités techniques permettant notamment à tous les membres du GIE de faire évoluer une partie de leur patrimoine sous surveillance en fonction des difficultés rencontrées par les locataires. Cette approche souple de l'activité permet au GPIS-GIE de proposer aux bailleurs un service de tranquillité résidentielle au plus proche des réalités rencontrées sur le patrimoine social.



En outre, Le GPIS-GIE est signataire des contrats CLSPD / CSPDA (conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance / conseils de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement). Dans ce cadre, la direction de la valorisation de l'action et la direction des opérations participent à l'ensemble des réunions organisées par les municipalités. Elles participent également aux groupes de partenariat opérationnel (GPO), ainsi qu'à toutes autres réunions relatives aux questions de sécurité organisées par les commissariats.



Le témoignage d'Éric Hervieu, président de l'amicale de locataires du 73 rue Riquet

Vous représentez une association de locataires, pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

Nous sommes une amicale de locataires CNL (Confédération Nationale du Logement) située au 73 rue Riquet dans le 18^e arrondissement. Le patrimoine comprend 37 logements gérés par Elogie-Siemp. En tant que membre de la CNL, nous sommes une organisation de progrès social qui agit pour la défense d'une politique de l'habitat.

Il y a deux ans et demi, dans un contexte dégradé (squats, trafics de drogue, etc...), nous avons décidé de constituer une amicale avec l'objectif d'impliquer les locataires et de renforcer le dialogue avec le bailleur et les institutions.

Ce travail collectif a permis non seulement d'éloigner les trafics de l'immeuble, de renforcer la solidarité et l'implication des habitants mais surtout d'améliorer nos conditions de vie.

Les habitants du patrimoine que vous représentez sont-ils régulièrement confrontés à des problèmes de tranquillité résidentielle et/ou des problèmes de sécurité ?

Avant la rénovation de notre résidence en 2017, le trafic de drogue et les squats dans les parties communes étaient quasiment quotidiens. Aujourd'hui, grâce au travail conjugué de l'amicale des locataires, du bailleur, du GPIS-GIE et de la mairie, le

calme est revenu mais les locataires restent vigilants car les squats et les dégradations peuvent reprendre à tout moment.

Que pensez-vous de la mise en place d'un service tel que celui du GPIS-GIE ?

C'est non seulement un service extrêmement utile, mais aussi efficace car face aux trafics de drogues et aux squats dans les halls, l'implication des habitants rencontre une limite que seuls des services comme le GPIS-GIE ou la police peuvent assurer. Les locataires sont dans le dialogue et ne peuvent être dans un rapport de force parfois indispensable pour fixer des limites. Les actions sont donc complémentaires.





Vous sentez-vous rassuré de savoir qu'il existe un service de sécurité réservé aux habitants du patrimoine social ?

Avant la création de l'amicale des locataires, le GPIS-GIE était peu connu et beaucoup de locataires n'osaient pas appeler. Il y avait un sentiment d'isolement, d'insécurité et de fatalité face aux problèmes. Nous avons donc effectué un travail d'explication sur le rôle et le fonctionnement du GPIS-GIE et facilité les appels lorsque des problèmes étaient identifiés.

L'action du GPIS-GIE correspond-elle aux attentes des locataires selon vous ?

Oui, à partir du moment où nous avons régulièrement sollicité l'intervention du GPIS-GIE, la situation a progressivement changé notamment la nuit. C'était essentiel de rétablir partiellement le calme et de montrer aux squatteurs des limites. Cela a également été utile afin de redonner confiance aux locataires et de leur montrer qu'ils n'étaient pas seuls.

Quelles interactions avez-vous avec le GPIS-GIE ?

Les contacts avec le service sont essentiellement téléphoniques et brefs pour prévenir d'un squat, généralement la nuit. L'accueil au téléphone est

“ À partir du moment où nous avons régulièrement sollicité l'intervention du GPIS-GIE, la situation a progressivement changé. ”

toujours cordial. Les équipes sur le terrain interviennent en général rapidement, mais ces interventions ne donnent pas lieu à des échanges car c'est essentiellement la nuit.

Avez-vous déjà eu l'occasion d'échanger avec les agents du GPIS-GIE ?

Oui, nous avons reçu une équipe du GPIS-GIE lors du vernissage de notre fresque en octobre 2022. Cette rencontre a été l'occasion de mieux se connaître et d'échanger plus longuement sur le travail quotidien des équipes et sur la situation de notre résidence.

Les temps forts en 2022

Janvier

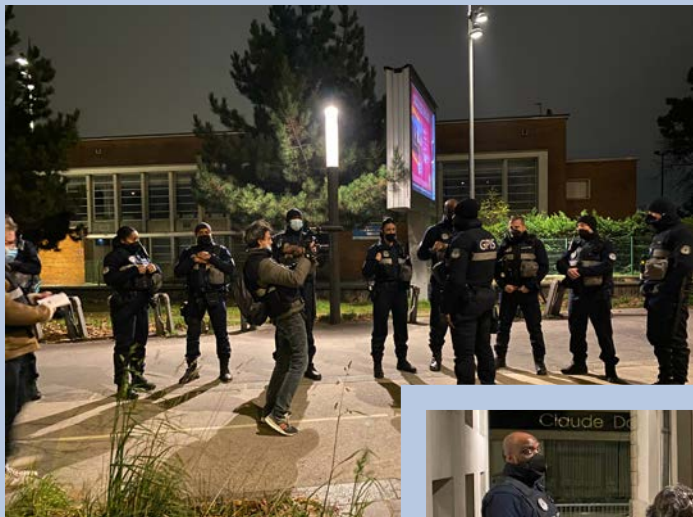
21 janvier : le GPIS-GIE, acteur engagé en matière de sécurité mais également de prévention, participe, à la mairie du 18^e arrondissement, à une session de travail sur le quartier Charles Hermite – Valentin Abeille dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (GUP).



Février

Du 15 au 17 février : chaque semestre, le GPIS-GIE organise des réunions techniques pour les 11 arrondissements de Paris sur lesquels il exerce ses missions. Ces échanges sont l'occasion de partager des constats et des bonnes pratiques sur les territoires concernés entre les mairies d'arrondissement, les élus locaux, la Ville de Paris et la préfecture de police.





Mars

L'émission « 7 à 8 life » met à l'honneur les agents du GPIS-GIE qui, chaque nuit, interviennent pour lutter contre les nuisances sonores et les litiges de voisinage.



Avril

22 avril : le GPIS-GIE est allé à la rencontre des locataires du parc social du 19^e arrondissement pour une marche exploratoire.

L'occasion de rencontrer les acteurs de la vie locale et de mieux comprendre le cadre de vie du quartier.



Mai

18 mai : participation du GPIS-GIE au Rallye Citoyen organisé par l'association Raid Aventure pour les élèves des collèges du 17^e arrondissement. Une occasion pour les agents de présenter leur métier et faire naître des vocations.



Le conseil d'administration du GPIS-GIE constitué des bailleurs Paris Habitat, RIVP, ICF Habitat la sablière, Groups 3F, Elogie Siemp, CDC Habitat social et 1001 Vies Habitat, s'est réuni **mercredi 25 mai 2022** et a désigné madame Cécile Belard du Plantys, directrice générale de Paris Habitat, à sa présidence.



Juin

24 juin : les pouvoirs publics renouvellent leur confiance au GPIS-GIE. Le préfet de police, la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Paris et le directeur général du GPIS-GIE concluent une convention tripartite permettant de renforcer leurs actions en matière de lutte contre les trafics.



Juillet

27 juillet : le GPIS-GIE inaugure son nouveau centre des opérations et de supervision (COS) pour une meilleure coordination des moyens. Ce nouvel espace totalement réaménagé est doté d'équipements modernes permettant aux opérateurs d'assurer le déploiement des patrouilles en toute sécurité (mur d'images, cartographie 3D, système prédictif, etc.).

AVANT



APRÈS



Août

30 août : la direction et les agents du GPIS-GIE participent au tournage de l'émission « les coulisses de la sécurité-sûreté » pour la chaîne ANews Sécurité afin de faire découvrir au public son modèle innovant de prise en compte et de traitement des incivilités.



Septembre

1^{er} septembre : lancement de l'expérimentation de la métropolisation pour une durée d'un an. Le GPIS-GIE entame pour la première fois son déploiement en dehors de Paris pour progressivement assurer la tranquillité résidentielle de 12.500 logements supplémentaires répartis sur 17 communes de la petite couronne. Une étape historique de son développement.

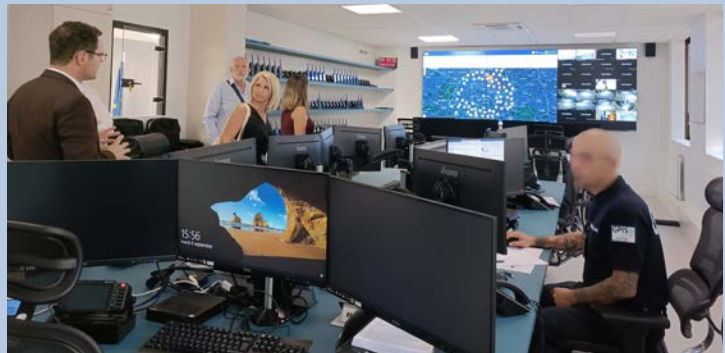


1^{er} septembre : réunis en assemblée générale, les membres du GPIS-GIE adoptent une délibération destinée à accueillir le bailleur AXIMO au sein du GIE.

AXIMO, filiale de Paris Habitat, confie ainsi au GPIS-GIE la sécurité de 320 logements à compter du 1^{er} octobre 2022.



6 septembre : le modèle du GPIS-GIE intéresse de nombreuses collectivités et constitue une référence. Audrey Graffault, sous-préfète, chargée de mission auprès du préfet du Var et Jacques Vandeboulque, directeur général adjoint de Toulon Habitat Méditerranée ont ainsi souhaité rencontrer la direction du GPIS-GIE et échanger avec les équipes sur leurs missions.



Octobre

7 octobre : les équipes du GPIS-GIE sont invitées à visiter les locaux de l'association HOVIA, IME spécialisé dans la prise en charge d'enfants atteints de troubles autistiques. Cette rencontre avait pour objectif de saluer les dons en matériel du GPIS-GIE (vestiaires, mobiliers de bureau) qui ont servi à réaménager les locaux de l'institut.



21 octobre : W9 consacre son émission « enquête d'action » aux équipes du GPIS-GIE et à leur action quotidienne en faveur de la tranquillité résidentielle dans le patrimoine social, en fin de journée et la nuit. Près de 500 000 téléspectateurs ont suivi l'émission permettant ainsi de mieux faire connaître notre structure et nos actions.



Novembre

Du 22 au 24 novembre, le GPIS-GIE participe au Salon des maires et des collectivités locales afin de présenter ses missions mais également le système Iris, accompagné des représentants du consortium d'entreprises françaises ayant participé à sa création.



Décembre

1^{er} décembre : le GPIS-GIE accueille pour la seconde fois une délégation de l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI) et fait découvrir aux collaborateurs parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat ses missions, ses locaux et ses agents pour des échanges riches et instructifs sur les questions de tranquillité et de sécurité résidentielles.



15 décembre : après trois mois de déploiement du GPIS-GIE en dehors de Paris, les effets de l'action des patrouilles sont salués par les locataires, par les élus locaux ainsi que par les services de l'Etat notamment les préfectures et la police nationale. *Le Parisien 94* a souhaité mettre en lumière ce travail au travers d'un article à la une, recensant les témoignages des nouveaux bénéficiaires de cette expérimentation..

31 décembre : les agents du GPIS-GIE assurent la sécurité des locataires toutes les nuits, jours fériés compris. Afin de les soutenir lors des vacances particulièrement sensibles, le directeur général les accompagne lors de la soirée de la Saint-Sylvestre.



Décembre-janvier

Pour répondre à ses enjeux de développement, le GPIS-GIE recrute. Une campagne de communication est donc lancée début décembre. Trois diffusions sont programmées dans le 20 Minutes Grand Paris, les 9, 14 et 19 décembre 2022. Du 21 au 27 décembre nos visuels sont visibles sur 473 abribus de la petite couronne. La dernière vague d'affichage est déployée dans les couloirs du métro du 28 décembre 2022 au 11 janvier 2023.





26 salariés
recrutés



une année
d'expérimentation



6 bailleurs
engagés dans
l'expérimentation



12 500 logements
supplémentaires
surveillés

L'expérimentation de la métropolisation en quelques chiffres



Un budget
supplémentaire
d'1,5 M€



17 communes
supplémentaires
couvertes

34



3 822 missions
réalisées depuis
septembre 2022



4 patrouilles
mobilisées
quotidiennement

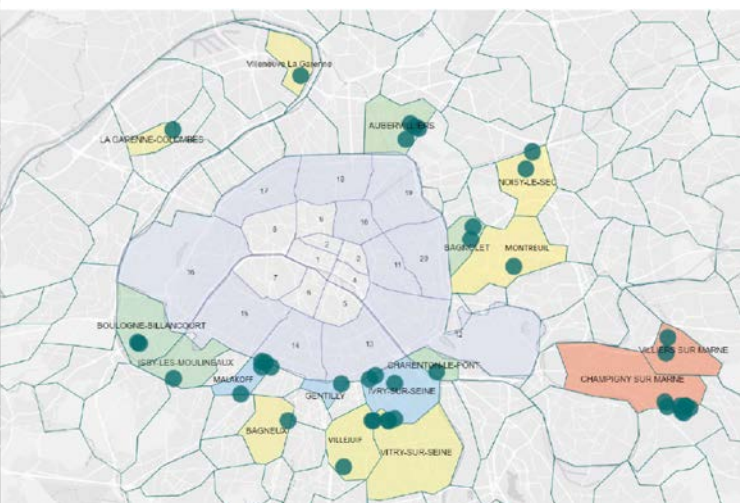
Le développement expérimental de l'activité du GPIS-GIE sur l'agglomération parisienne

Au terme d'un travail d'évaluation de plusieurs mois, l'assemblée générale du GPIS-GIE a voté en 2022 un budget supplémentaire de 1,5 M€ pour expérimenter pendant un an son développement sur l'agglomération parisienne. Il s'agit d'un projet ancien, évoqué en 2015 dans le rapport de l'institut Paris région.

Le financement de cette expérimentation est assuré par les bailleurs ainsi que par une subvention de l'État au titre du fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Il convient de préciser que le coût de ce développement est essentiellement lié à la création de 26 emplois en contrat à durée déterminée, de façon à ne pas affecter la qualité du service actuel rendu à Paris.



« Quatre équipages, dont deux équipes cynophiles, sont déployés toutes les nuits entre 16h30 et 4h30 du matin. »



L'expérimentation concerne 12 500 logements situés sur 17 communes. Le déploiement du service s'est effectué progressivement entre septembre et décembre 2022, à l'issue d'un travail préparatoire avec les services locaux des bailleurs, notamment les directeurs territoriaux, les référents sûreté, les services de l'État et les municipalités.

Sur le plan opérationnel, quatre équipages, dont deux équipes cynophiles, sont déployés toutes les nuits entre 16h30 et 4h30 du matin. Dans le cadre de cette expérimentation, les 3 822 missions réalisées sur les 34 sites de la petite couronne ont consisté en des rondes d'initiative ou à la demande des bailleurs.

35



“ Les demandes d'activité dirigée sur certaines adresses ont permis d'apaiser des situations et d'éviter que des embryons de squats se développent et dégèrent. ”

Jean-Philippe Valdeiron,
conseiller sûreté
chez Paris Habitat



ENGAGEMENT

ETHIQUE

GPIS

GP

3



**La
responsabilité
sociétale,
comme axe
stratégique
dans le
développement
du GPIS-GIE**

En 2022, le GPIS-GIE a engagé une importante démarche de responsabilité aux plans social, environnemental et éthique. Toutes les ressources du groupement ont été mobilisées, en lien avec le comité social et économique d'entreprise, pour mettre en place une politique de responsabilité sociétale (RSE) exemplaire.

L'organisation générale des services et la formalisation de procédures internes engagées dans le cadre de démarches de certification ISO créent à présent les conditions d'une politique RSE à la hauteur des ambitions et des évolutions du GPIS-GIE.



Une ambition collective affirmée autour de valeurs sociales, comme marqueurs du GPIS-GIE

La dimension sociale fait partie intégrante du GPIS-GIE, dont l'activité est exclusivement consacrée aux bailleurs sociaux membre du GIE. Chaque salarié du groupement est ainsi attaché à cette caractéristique, en œuvrant quotidiennement à la sécurité et à la tranquillité des locataires du parc social.

De nombreuses démarches ont également été engagées au cours des derniers mois en termes d'organisation; afin que les salariés du groupement bénéficient des meilleures conditions de travail.

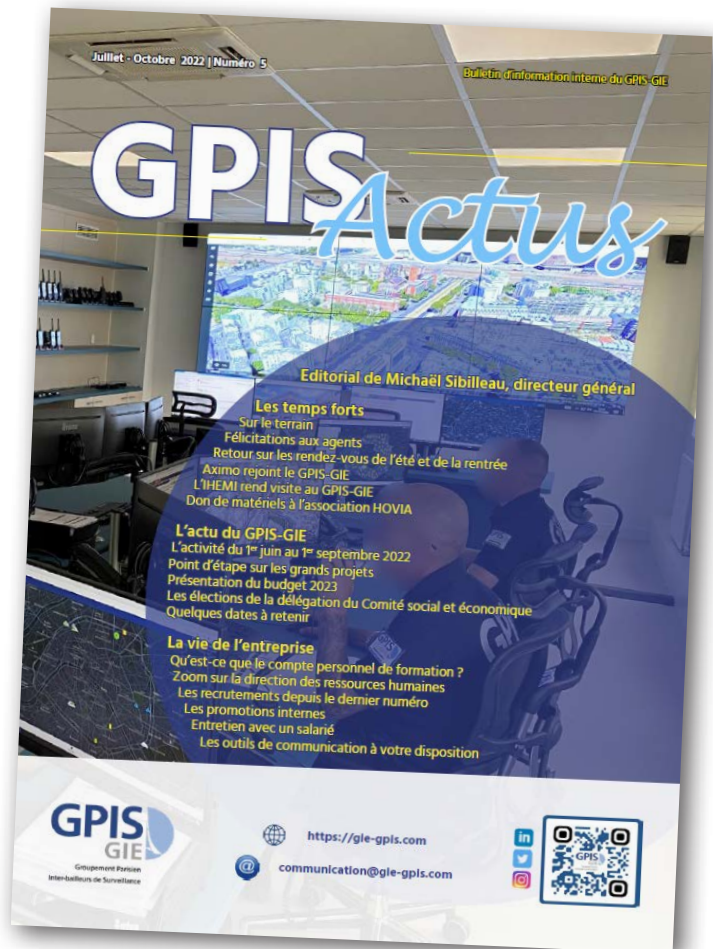
La santé et la sécurité au travail au cœur de la politique RSE du GPIS-GIE

En raison des contraintes liées au métier de la sécurité et au travail de nuit, le GPIS-GIE est particulièrement attentif aux conditions de sécurité

et de santé de ses salariés au travers de plusieurs actions concrètes :

- l'actualisation permanente des procédures opérationnelles afin de mieux appréhender les risques et les tendances observées, de même que la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels
- la coordination entre la direction des opérations, en charge de l'activité opérationnelle, et la direction de la valorisation de l'action, en charge de l'analyse de l'activité, pour mieux prévenir les risques sur le terrain
- la mise à disposition d'une cellule d'écoute psychologique permanente pour accompagner les agents parfois confrontés à des situations difficiles

- la mise en place d'un service social externalisé pour mieux accompagner les salariés dans leurs demandes
- la mise en place d'un système de protection fonctionnelle pour défendre les intérêts de tous les agents reconnus comme chargés d'une mission de service public
- la création d'un plan de formation fixant des objectifs plus exigeants que ceux de la branche, notamment dans les domaines suivants : gestes et techniques professionnels d'intervention, prise en compte des appels de locataires, connaissance de la réglementation, assermentation, etc.
- la mise en œuvre d'outils de communication interne (journal d'entreprise « GPIS Actus », messagerie Citadel, intranet, etc.).



Progrès

Le GPIS-GIE est attentif aux parcours individuels de ses collaborateurs

Le GPIS-GIE accorde une importance toute particulière à la promotion interne des salariés. 18 salariés ont ainsi bénéficié d'une promotion en 2022, soit environ 10 % des effectifs.

“ Au départ, j'étais attiré par le domaine de la sécurité. J'ai d'abord intégré l'armée puis mon parcours m'a conduit au GPIS-GIE en mai 2008. En 2011, j'ai été promu adjoint chef d'équipe puis chef d'équipe en 2015. J'ai gravi avec succès les échelons de la direction des opérations. Un progrès que je partage avec celui du groupement qui se développe et se modernise tous les jours. ”

**Eddy,
chef d'équipe
du GPIS-GIE**

Témoignage de Zoé, analyste au sein de la direction de la valorisation de l'action

« Nous essayons d'être un véritable point d'entrée et un lien au sein du GPIS-GIE. »

Quel est votre parcours ?

Après un Bachelor spécialisé en stratégies de communication à l'École Supérieure de Publicité (ESP), j'ai obtenu un Master 1 en communication éditoriale et stratégies de brand content à Sup de Pub. Désireuse de me diriger vers les affaires publiques et la communication politique, je me suis spécialisée dans les relations internationales. J'ai donc fait deux années à Iris Sup et obtenu un Master 2 analyste en stratégie internationale, parcours géopolitique et prospective couplé avec un Master 2 administration publique, parcours diplomatie et relations internationales, à l'université de Bretagne Occidentale (IPAG UBO).

En quoi vos études en communication vous aident dans votre métier d'analyste ?

La communication sert à tout : savoir s'adapter en fonction des personnes en face de nous, à bien écrire, à se faire comprendre, etc. Beaucoup de qualités dont a besoin un analyste du GPIS-GIE. Par ailleurs, plusieurs de nos missions sont de l'ordre des affaires publiques, notamment celles de représentation du groupement aux différentes réunions extérieures.

Qu'est-ce qui vous a encouragé à rejoindre le GPIS-GIE ?

Après deux ans en tant que consultante pour un cabinet d'affaires publiques, j'avais la volonté de sortir des fonctions supports pour participer à l'évolution du secteur public de manière globale. J'ai toujours été très intéressée par le monde de la sécurité, et c'est un collègue, avec qui j'étais à l'école Iris Sup, qui a pensé à mon profil lorsqu'un poste d'analyste s'est ouvert au GPIS-GIE. C'est l'idée d'aider un parisien sur cinq et de participer à l'effort quotidien des agents qui m'a séduite.

Comment s'articule votre coopération avec les autres directions du GPIS-GIE ?

Nous essayons d'être un véritable point d'entrée et un lien au sein du GPIS-GIE. Du côté de la direction des opérations, nous sommes présents à tous les briefings des encadrants. Nous effectuons également des réunions avec les chefs de section et le COS afin d'aider à la bonne activité opérationnelle. Nous travaillons aussi conjointement avec la direction des sécurités et des systèmes d'information pour les sujets relatifs au RGPD. Les différents services savent nous signifier leurs besoins pour que nous puissions y répondre du mieux possible.

Expliquez-nous le développement de vos missions depuis votre arrivée ?

La direction de la valorisation de l'action étant un jeune service, son secteur d'activité évolue constamment. Depuis mon arrivée en mai der-



“ **Les qualités d'un bon analyste sont : écoute, empathie, humanisme, curiosité, rigueur et organisation.** ”

nier, nous avons étendu notre analyse aux 17 communes de la métropole et avons densifié nos veilles en sources diverses. Nous avons aussi spécifié nos notes mensuelles avec des envois à la DRIHL-75 et à la Ville de Paris en ce qui concerne les personnes sans-abri, dans le but de participer à l'effort collectif. Depuis cet été, la mise en place d'Iris, les formations afférentes et la finalisation de ses correctifs nous prennent également beaucoup de temps. Enfin, nous répondons depuis novembre à un audit de sûreté demandé par un bailleur social afin de proposer des solutions de réhabilitation pour la tranquillité résidentielle sur le long terme.

Qu'est-ce qui a changé pour vous, les analystes, avec l'arrivée d'Iris ?

Nous avons désormais un outil qui compile tous les besoins opérationnels et analytiques du GPIS-GIE et qui permet à tous les partenaires d'accéder à nos statistiques, ce qui n'était pas le cas auparavant. Notre formation à *PowerBI*, qui permet d'effectuer de la data visualisation, et l'installation du module développé par *Linkurious* pour le traitement de données en graphes, va nous permettre d'affiner notre analyse en termes de prévention et de prospective. Enfin, le consortium créé spécifiquement pour Iris nous permet d'être en lien permanent avec le développeur, ce qui implique la construction d'une plateforme faite par et pour les équipes opérationnelles.

Quelles sont les qualités d'un bon analyste selon vous ?

Selon moi, les qualités d'un bon analyste sont : écoute, empathie, humanisme, curiosité, rigueur et organisation. Des savoir-être obligatoires pour répondre à tous nos prérequis et considérer de la bonne manière les problématiques sociales auxquelles nous sommes confrontés. Je pense également qu'il faut certaines qualités managériales. ▶

L'accompagnement social des salariés du groupement

Un service social externalisé a été mis en place en 2022 pour offrir aux salariés du GPIS-GIE un accompagnement adapté dans toutes leurs démarches. Il s'agit d'une prise en charge individuelle, destinée à aider celles et ceux qui le souhaitent à prévenir ou surmonter des difficultés personnelles. Chaque collaborateur peut en bénéficier, par simple appel téléphonique et sous couvert d'anonymat. Le service procède alors à une évaluation de la situation du collaborateur et lui présente un programme d'accompagnement adapté.

Le groupement est ainsi attaché à la qualité de vie de ses collaborateurs, comme juste contrepartie de leur engagement quotidien dans une mission de service public.

Le GPIS-GIE a également mis en place des mesures visant à favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, comme le dispositif du télétravail pour les postes le permettant, ainsi que des mesures visant à faciliter les impératifs liés aux charges de famille, comme l'octroi de quatre jours d'absence autorisée rémunérée pour enfant malade.

L'engagement en faveur de la parité professionnelle

Sensible à l'égalité professionnelle et à la lutte contre toutes les formes de discrimination, le GPIS-GIE est attentif à la place des femmes dans l'entreprise. Dans un secteur d'activité où les hommes sont sensiblement plus représentés, les effectifs du groupement se féminisent année après année : en 2022, une personne recrutée sur trois était une femme, soit deux fois plus qu'en 2020. Cette dynamique doit naturellement se poursuivre.

Dans cette optique, les personnels féminins sont très présents au sein de l'encadrement et de la direction d'entreprise. Elles sont globalement mieux représentées à tous les niveaux et dans toutes les directions.

Conformément aux dispositions de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de

choisir son avenir professionnel », visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, le GPIS-GIE a publié les résultats de son index relatif à l'égalité professionnelle (index « EgaPro »). Cet index est déterminé en fonction de quatre critères cumulatifs :

- les éventuels écarts de rémunération portés entre les femmes et les hommes pour un total de 40 points
- l'éventuel écart quant au taux d'augmentation individuelle pour un total de 35 points
- les augmentations au retour de congé maternité, pour un total de 15 points
- la part de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations pour un total de 10 points

Si, comme pour les années précédentes et en raison du volume global des effectifs, deux des quatre indicateurs n'étaient pas calculables, l'indice mesurant l'écart au taux d'augmentation individuelle était de 35 points sur 35 et celui mesurant la part des femmes parmi les plus hautes rémunérations se situait à 5 points sur 10. Ces indicateurs sont en progression sur les deux dernières années.



La recherche d'une certification exemplaire en termes de management

Dans une démarche d'amélioration continue, et après avoir réalisé en 2021 un travail de structuration, de réorganisation et de mise en place de procédures internes, le GPIS-GIE s'engage désormais dans un processus de certification ISO 37 001 pour garantir un management exemplaire.

Cette norme correspond aux exigences de la loi Sapin II qui n'est applicable qu'aux entreprises de plus de 500 salariés. Toutefois, bien que non soumis à cette réglementation, le GPIS-GIE a souhaité mettre en place un système de management anti-corruption, garantissant la robustesse des procédures, diffusant les valeurs de probité dans la culture de l'entreprise à tous les niveaux (appropriation par l'ensemble des salariés, des instances dirigeantes jusqu'au terrain et aux prestataires), pour faire perdurer les bonnes pratiques par-delà les personnes, notamment les dirigeants.

Dans cette optique, le GPIS-GIE est accompagné d'un cabinet de conseil pour mener à bien la démarche, en plusieurs étapes :

- réalisation fin 2022 d'une cartographie des risques, des mesures existantes et des pistes d'amélioration pour toutes les unités opérationnelles de l'entreprise

- élaboration d'un plan d'action, en fonction des risques identifiés et de leur acceptabilité par l'entreprise, puis arbitrage par un comité de pilotage composé des membres du comité de direction
- mise en œuvre du plan d'action, avec notamment la formalisation de procédures
- sessions de sensibilisation de l'ensemble du personnel

Courant 2023 et lorsque le plan d'action aura été finalisé, un audit de certification, des auditions de collaborateurs dans les différentes directions et un contrôle par sondages destiné à vérifier l'efficacité et la bonne application des procédures seront réalisés.

L'obtention de la certification conduira ensuite le GPIS-GIE à s'astreindre à une démarche de suivi et d'amélioration continue pour le maintien de cette certification. Des mises à jour régulières de la cartographie et des procédures seront alors effectuées, de même que la réadaptation et l'intégration des préceptes ISO 37001 dès la phase de réflexion d'un nouveau projet ou d'un nouveau process.

Éthique

“ J'ai participé à quatre ateliers où nous avons pu établir l'ensemble des risques de corruption auxquels nous sommes confrontés dans notre travail. Nous avons également réfléchi à la mise en œuvre de procédures qui nous protègent face à ce type d'évènement. Cette sensibilisation nous met en garde s'agissant de situations qui semblent anodines mais qui peuvent rapidement porter atteinte à notre probité. La certification ISO 37001 est un réel atout pour le GPIS-GIE car c'est un gage d'éthique. ”

Erika,
chef d'équipe du GPIS-GIE

Quatre questions au cabinet Le management des liens (LMDL) sur son accompagnement au profit du GPIS-GIE



Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Le Management des Liens (LMDL) est un cabinet de conseil à taille humaine, qui accompagne ses clients dans tous leurs projets de transformation : stratégies, réorganisation, gestion de projets structurants, redéfinition de modèles économiques, gestion des risques, etc. Les missions que nous menons visent à la fois réussite du projet et renforcement du collectif.

Vous accompagnez le GPIS-GIE pour l'obtention de la certification ISO 37 001. En quoi consiste votre mission ?

Au titre de la mission qui nous a été confiée, nous accompagnons le GPIS-GIE dans la formalisation d'une démarche qualité, via l'obtention de la certification ISO 37 001, qui irriguera l'ensemble des strates de la structure. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la continuité des actions menées par le GPIS-GIE ces dernières années en matière de sécurisation et d'éprouvement de ses processus et répond aujourd'hui à un objectif de conformité et de performance s'inscrivant dans la durée.

Concrètement comment cela s'organise au sein du GPIS-GIE ?

En pratique, nous appuyons le GPIS-GIE sur 2 grands volets :

- la formalisation d'une cartographie des risques d'atteinte à la probité : nous mobilisons l'en-

semble des directions du GPIS-GIE afin de favoriser l'appropriation par le plus grand nombre de l'environnement des risques dans lequel évolue la structure ;

- la mise en conformité documentaire et du système de management au regard de la norme : nous identifions collectivement les actions à mener pour parvenir à un niveau de maturité conforme aux exigences normées. Ce second volet doit enfin permettre l'acculturation de l'équipe encadrante et plus largement, la diffusion d'une culture de gestion des risques, intégrée et maîtrisée dans le temps.

Comment et par qui est délivrée la certification ?

La certification ISO 37 001 est délivrée par un organisme compétent. L'audit préalable est scindé en deux étapes :

- la première consiste à appréhender l'organisation de la structure auditée et à vérifier son niveau de préparation ;
- la seconde vise à évaluer le déploiement opérationnel du système de management anti-corruption. À l'issue de cette étape, l'équipe d'audit recommande, ou non, la certification. Une fois obtenue, la certification est valide trois ans, sous réserve des résultats des audits de surveillance annuels vérifiant l'effectivité du système de management anti-corruption dans la durée.

La sécurité des systèmes d'information

Avec la recrudescence de cyberattaques constatés au cours des derniers mois, dont ont notamment été victimes des hôpitaux, des universités et, de façon plus générale, de nombreux services publics ou privés, le GPIS-GIE doit s'assurer de sa résilience face aux risques existants. Afin de réduire au maximum la surface d'attaque, le groupement a décidé de renforcer son dispositif de sécurité des systèmes d'information, selon les recommandations de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Sur le plan réglementaire, le GPIS-GIE a engagé en 2022 un vaste chantier lié à la conformité et à la protection des données à caractère personnel

avec l'appui de son délégué à la protection des données externalisées. Dans ce cadre, 75,8 % des salariés ont d'ores et déjà suivi une formation RGPD approfondie délivrée par le délégué à la protection des données.

Plus globalement, une stratégie de gouvernance de la sécurité des systèmes d'information a été définie. Ce plan, qui participe de la recherche de certification ISO, se traduit par la rédaction de la politique de sécurité du système d'information (PSSI), par la mise en place des processus informatisés, par la cartographie des risques et par la l'instauration d'un plan de continuité d'activité (PCA) afin de pérenniser les opérations du GPIS-GIE.



« Le GPIS-GIE doit s'assurer de sa résilience face aux risques existants. », Yann Boumah, directeur des sécurités et des systèmes d'information.

La réalisation d'investissements plus respectueux de l'environnement

18 ans après sa création, le GPIS-GIE a engagé au cours des derniers mois un ensemble de réformes visant à moderniser son fonctionnement et à créer les conditions de son développement.

C'est dans ce cadre que le groupement a mis en place un plan d'investissement historique de 3,5 millions d'euros afin d'améliorer le service rendu aux locataires et d'étendre son activité sur l'agglomération parisienne, tout en renforçant sa politique environnementale.

A titre d'illustration, la prise en compte de l'extension géographique de l'activité du GPIS-GIE a été facilitée grâce à la rénovation totale

du poste de commandement opérationnel, devenu le centre des opérations et de supervision.

Le système Iris a été implémenté avec le souci de réduire l'impact de l'activité du GPIS-GIE sur l'environnement. Ainsi, le système prédictif permet de réduire de près de 10% les trajets effectués en véhicules par les équipages engagés sur le terrain. Grâce au guichet unique, sécurisé et ergonomique, le reporting et la communication avec les bailleurs et partenaires permettent également de réduire l'envoi de courriers et de courriels de façon significative.

Depuis avril 2022, le GPIS-GIE dispose d'un nouveau système d'information particulièrement innovant, baptisé « Iris »

Le GPIS-GIE a mis en œuvre en 2022 un important programme d'investissement de 3,5 millions d'euros. Il permet désormais d'améliorer le service rendu aux locataires et d'étendre l'activité du groupement sur l'agglomération parisienne.

Dans ce cadre, un système d'information innovant baptisé « Iris » assure aux agents, depuis avril 2022, une meilleure coordination avec le centre des opérations et de supervision, chargé de la réception des appels de locataires et du déploiement des équipages sur le terrain. Cette évolution est rendue possible grâce à un algorithme destiné à mieux anticiper les événements. Les conditions de prise en charge des appels et les délais d'intervention des équipages sont ainsi optimisés. Iris intègre également une visualisation trois dimensions des sites surveillés par le GPIS-GIE, ce qui améliore sensiblement la qualité des comptes-rendus adressés aux bailleurs et aux services institutionnels partenaires du groupement.





Une partie du programme d'investissement a également permis en 2022 de renouveler presque intégralement le parc automobile, initialement composé de véhicules thermiques, par des véhicules hybrides et des véhicules électriques. Outil de travail indispensable des équipages qui parcourent chaque nuit plusieurs dizaines de kilomètres dans Paris et à présent sur l'agglomération parisienne (en moyenne 90 km par voiture chaque nuit), l'« hybridation » du parc automobile était nécessaire pour répondre à des impératifs de fiabilité et de



praticité, tout en prenant en compte la question environnementale. Tous les agents ont suivi une formation adaptée pour assurer une prise en main optimale des véhicules.

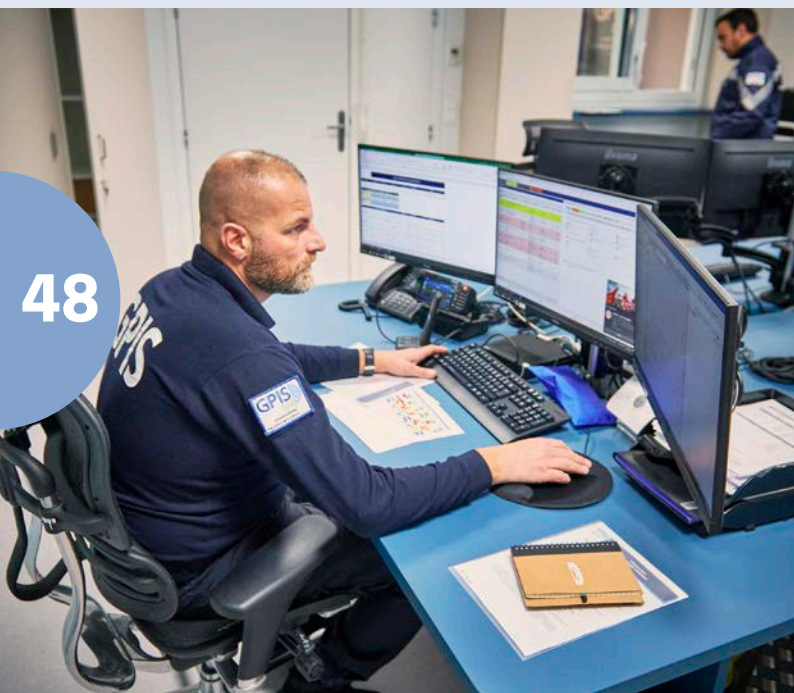
Enfin, d'importants travaux d'infrastructure immobilière ont été réalisés au siège du groupement, pour à la fois réaménager et moderniser les locaux, et mettre les installations en conformité avec les exigences de sécurité et de santé au travail. Deux des trois plateaux occupés par le groupement ont ainsi été entièrement restructurés afin de clarifier les usages et d'optimiser les espaces en créant, d'une part, un étage dédié à la direction, aux fonctions administratives et à l'accueil des formations, et d'autre part, un étage opérationnel regroupant le COS, les vestiaires, les bureaux de l'encadrement opérationnel et les espaces repos des agents de la direction des opérations. Ces aménagements ont été réalisés avec le souci constant de réduire les dépenses énergétiques. ▸



Le centre des opérations et de supervision (COS)

est au cœur de l'activité du GPIS-GIE durant la nuit : ses opérateurs répondent aux locataires, s'assurent que chaque appel donne lieu à une intervention et garantissent le déploiement sécurisé des patrouilles dans Paris et sur la petite couronne. Compte-tenu de l'importance de ce centre de décision, le GPIS-GIE a consacré une part importante de son plan d'investissement de 2022 à le réhabiliter pour qu'il puisse désormais intégrer toutes les technologies nécessaires à l'utilisation optimale d'Iris (mur d'images pour la cartographie 3D, notamment) mais également accueillir des postes supplémentaires de superviseurs assermentés qui pourront prochainement relever des infractions d'atteinte au patrimoine grâce au déport des images de vidéosurveillance des bailleurs.

Engagement

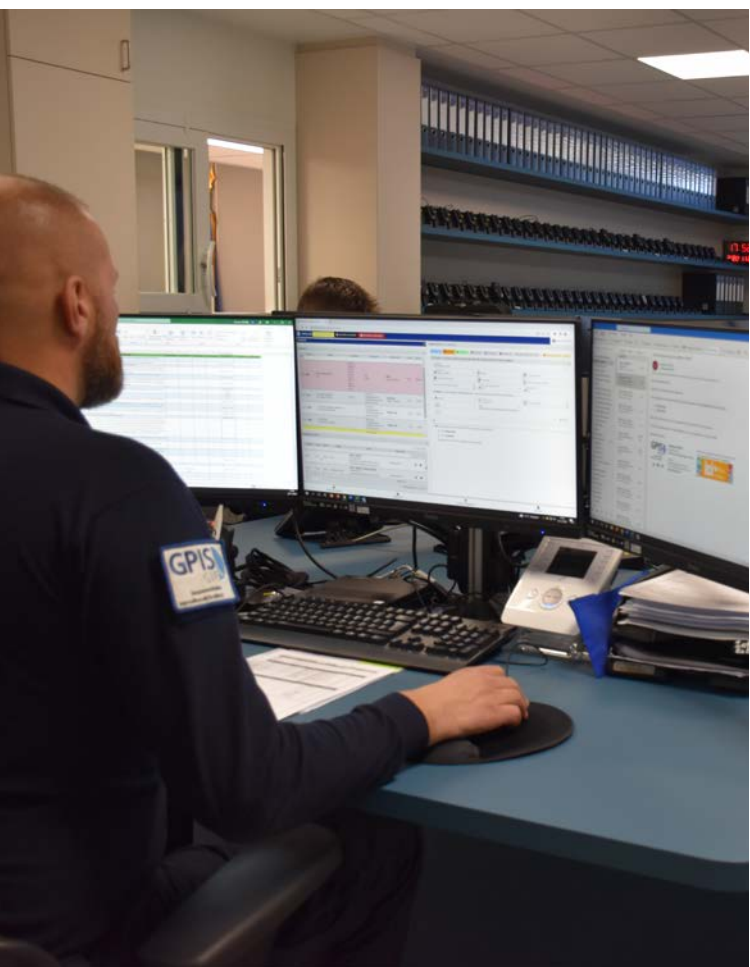
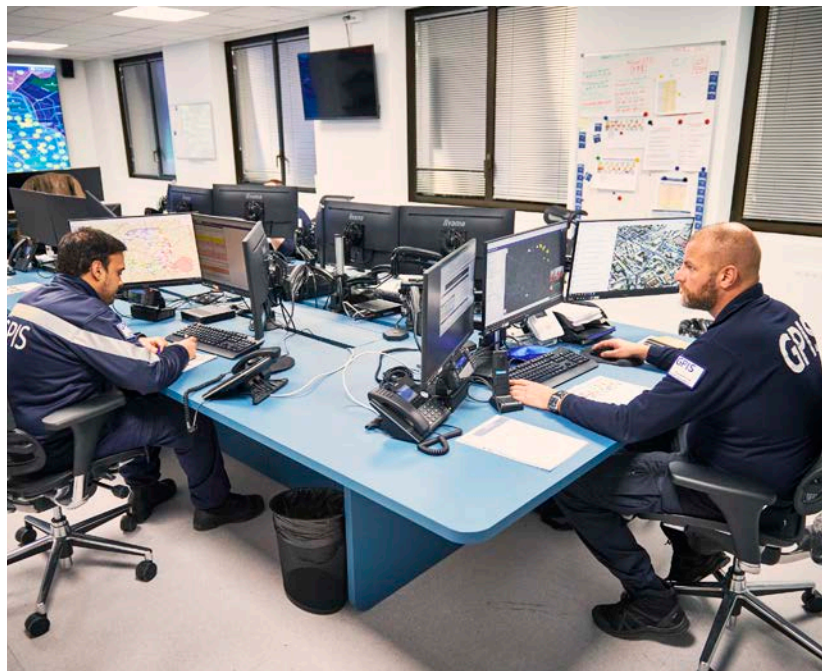


48

“ Je me suis engagé au GPIS-GIE, il y a 17 ans, en qualité d'agent de sécurité mobile. Ma volonté d'élargir toujours plus mes connaissances m'a naturellement conduit à intégrer le COS. L'expérience du terrain m'a beaucoup aidé, je bénéficie ainsi d'une vision opérationnelle des missions. Mon engagement n'a jamais faibli et il est aujourd'hui récompensé à la fois par une évolution de carrière, mais également par la modernisation des outils qui sont mis à la disposition de mon équipe. Notre COS a été réaménagé pour intégrer notamment le nouveau système d'information IRIS dont je suis très fier, ayant participé à sa création.

”

Damien,
chef de section du COS



« Les opérateurs répondent aux locataires, s'assurent que chaque appel donne lieu à une intervention et garantissent le déploiement sécurisé des patrouilles. »

GPIS

4



**Vers
l'assermentation
des agents
du GPIS-GIE
en 2023**

La loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés, dite « loi sécurité globale », habilite les agents du GPIS-GIE à relever certaines infractions portant atteinte au patrimoine dont ils assurent la surveillance.

L'évolution statutaire des agents au sein du GPIS-GIE

8 ans après la reconnaissance de leur mission de service public, les agents du GPIS-GIE seront assermentés et habilités à relever certaines infractions dans le parc social dès 2023.

Il s'agit d'une évolution statutaire majeure pour les agents du groupement qui, après la reconnaissance de leur mission de service public en 2015, seront chargés de certaines fonctions de police judiciaire en 2023. Cette évolution constitue une juste reconnaissance de leur sérieux et de leur professionnalisme, leur conférant un véritable statut « parapublic ».

Conscient de la confiance qui lui est ainsi accordée par les pouvoirs publics, le GPIS-GIE s'est engagée dans des démarches de certification ISO 9001 « Management de qualité » et ISO 37001 « Management anti-corruption », avec un souci constant d'exemplarité et de progrès – deux impératifs inhérents aux valeurs du groupement : #engagement #éthique #progrès.

Extrait de l'article L. 614-6 du code de la sécurité intérieure

« Les agents mentionnés au dernier alinéa de l'article L. 614-2 et commissionnés par leur employeur sont habilités à constater par procès-verbal, dans l'exercice de leur mission, les contraventions qui portent atteinte aux immeubles ou groupes d'immeubles à usage collectif d'habitation au sein desquels ils assurent des fonctions de surveillance et de gardiennage, dès lors que ces constatations ne nécessitent pas de leur part d'actes d'enquête »

La mise en place effective de l'assermentation interviendra dans le courant de l'année 2023,



après que les textes d'application de la loi de 2021 ont été pris en 2022.

Au cours du premier semestre 2023, les premiers agents ayant vocation à être assermentés suivront une formation spécifique avec un niveau d'exigence élevé, dépassant les seules obligations réglementaires. C'est ainsi que :

- la formation au GPIS-GIE prévoit un module spécifique relatif à l'éthique et à la déontologie
- la connaissance des agents est évaluée par un questionnaire à choix multiple et par une épreuve de rédaction des procès-verbaux, de sorte que seuls les agents ayant réussi cette évaluation pourront être commissionnés

Les modules de formation des agents assermentés du GPIS-GIE

- > Module 1 : les notions juridiques de base et droits et devoirs de l'agent assermenté du service de sécurité des bailleurs d'immeuble
- > Module 2 : les contraventions portant atteinte aux immeubles ou groupes d'immeubles à usage collectif d'habitation
- > Module 3 : éthique et déontologie de l'agent assermenté

Un statut d'agent assermenté assez proche de celui des gardes particuliers

Le statut d'agent assermenté des agents du GPIS-GIE est proche de celui des gardes particuliers et des gardiens d'immeuble assermentés, dont les habilitations relèvent du code de procédure pénale.

La procédure d'assermentation des agents du GPIS-GIE est d'ailleurs semblable à celle des gardes particuliers. Après avoir suivi la formation spécifique et réussi l'évaluation des connaissances, les agents seront commissionnés, c'est-à-dire qu'ils seront nominativement titulaires d'un acte définissant le contour

explicite de constatation des infractions pénales pour lesquelles ils sont habilités. Une fois commissionnés, les futurs agents assermentés seront agréés par le préfet de police pour une durée de 5 ans.

Commissionnés, puis agréés, les agents concernés devront ensuite prêter serment devant le tribunal judiciaire de Paris, à l'instar de toutes les autorités chargées de fonctions de police judiciaire (exemple des policiers municipaux).

Les gardes particuliers dans l'histoire

En France, l'existence des gardes particuliers est ancienne et remonte à la période féodale.

Le cadre juridique contemporain définissant leur habilitation et leur emploi est tiré de la Révolution. La propriété figurant alors au nombre des droits de l'homme-citoyen, les Thermidoriens souhaitèrent que les propriétaires aient la faculté de disposer de gardes chargés de veiller sur leurs biens. Le code des délits et des peines de brumaire an IV (octobre-novembre 1795) précisait ainsi, dans son article 40 : « *Tout propriétaire a le droit d'avoir pour la conservation de ses propriétés un garde champêtre ou forestier. Il est tenu de le faire agréer par l'administration municipale.* »

La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) transférait ensuite le droit d'agrément de la municipalité au préfet ou au sous-préfet. En son article 15, la loi du 29 floréal an XI (18 mai 1803) stipulait que « *les gardes des bois des particuliers ne pourront exercer leurs fonctions qu'après avoir prêté serment devant le tribunal de première instance* ».



En quoi consiste l'assermentation ?

L'assermentation est l'action par laquelle une personne physique, qui s'apprête à être chargée de fonctions de police judiciaire, prête serment devant un tribunal afin de s'engager à accomplir ses fonctions dans le respect des devoirs qu'elles impliquent et notamment le devoir de loyauté et l'obligation du secret professionnel.

La prestation de serment a également pour finalité de servir à l'information des magistrats qui ont la responsabilité

d'assurer le contrôle de l'ensemble des personnes chargées de la police judiciaire.

Les agents du GPIS-GIE devront prêter serment en prononçant devant la juridiction la phrase suivante : « *Je jure et promets de bien et loyalement remplir mes fonctions et d'observer, en tout, les devoirs qu'elles m'imposent. Je jure également de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à ma connaissance à l'occasion de l'exercice de mes fonctions.* »



“ Je suis cheffe de section au GPIS-GIE depuis octobre 2021. Ancienne agente de police judiciaire adjointe, j'ai validé le test à l'issue de la formation relative à l'assermentation délivrée par la direction générale du groupement. Je m'engage maintenant au côté des 40 agents de sécurité mobile qui composent ma section, afin de les accompagner dans cette démarche d'assermentation. Je superviserai également la rédaction des procès-verbaux qu'ils dresseront avant leur envoi aux autorités compétentes. ”

Twiggy,
1^{ère} salariée commissionnée au GPIS-GIE
en vue de son assermentation

La protection fonctionnelle

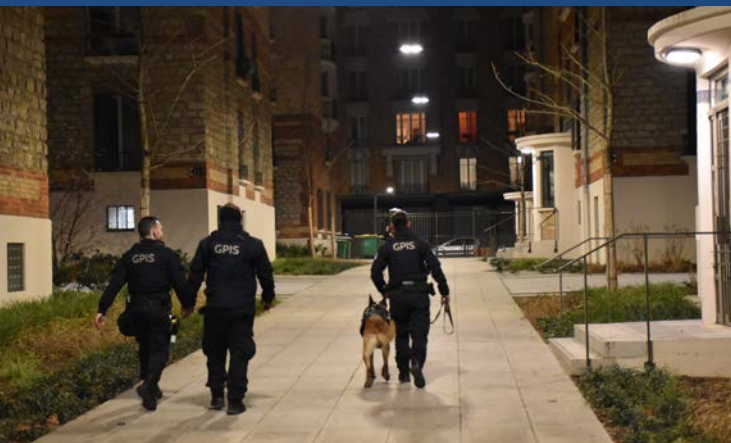
Conformément à sa politique de responsabilité sociétale, le GPIS-GIE accorde la protection fonctionnelle, en portant notamment attention à ses futurs agents assermentés.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la protection fonctionnelle est mise en place au profit des salariés du GPIS-GIE victimes de menace, outrage

ou rébellion, mais également lorsqu'ils sont mis en cause dans le cadre de leurs fonctions ou en raison de leurs fonctions.

Les agents du GPIS-GIE bénéficient de la protection des agents chargés d'une mission de service public en application des articles 433-3 (menace), 433-5 (outrage) et 433-6 (rébellion) du code pénal.

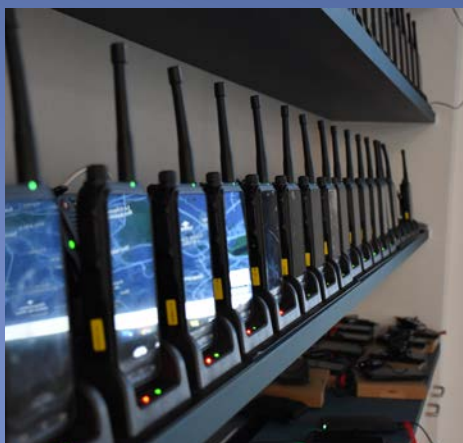
Nos valeurs : engagement



éthique



progrès





Groupement Parisien
Inter-bailleurs de Surveillance

8, boulevard Berthier
75017 Paris



gie-gpis.com

